

# COMPAGNIE COLONIALE DES ÉTABLISSEMENTS N. HAGEN (NOUVELLES-HÉBRIDES)

## ANTÉCÉDENTS

NOUVELLES-HÉBRIDES  
La vie économique  
(*Les Annales coloniales*, 9 janvier 1923)

Les îles du Sud sont presque complètement abandonnées de l'Administration française qui en a laissé le contrôle entre les mains des Anglais. Il en est de même de la navigation française qui n'a pas pu y commercer de Nouméa. Seul, un bateau de la maison Hagen, visite trois ou quatre fois par an ces îles, et montre ainsi le pavillon français. Il concurrence le *Makambo*, de la maison Burns Philip et C°, et a pu s'assurer une clientèle.

---

Nouvelle-Calédonie  
Pour l'élevage calédonien  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 février 1923)

Il semble que la question de la fabrication de conserves de viande pour l'intendance militaire soit sur le point de recevoir une heureuse solution.

Le *Bulletin du commerce de la Nouvelle-Calédonie* du 18 août fait connaître qu'à la suite des efforts de son directeur, M. Hagen, la Muéo Meat and Co, qui est sur le point de se franciser, se propose de soumissionner à la prochaine adjudication de conserves pour l'armée pour une quantité de 450 tonnes, livrables au cours de l'année 1923.

Conformément aux prescriptions ministérielles, une commission a examiné et l'aménagement et l'outillage de l'usine qui répondent aux conditions posées par le cahier des charges. Il a été demandé au ministère de la Guerre que la fabrication locale soit placée sous le contrôle d'une personnalité désignée par le Ministre et que la réception soit opérée par une commission comprenant le Directeur de l'intendance et le directeur de l'Institut microbiologique. Il a été sollicité, en outre, que l'adjudication ait lieu à Nouméa.

---

Archipel des Loyalty  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 septembre 1923)

Les indigènes loyaltiens se sont pris depuis quelques temps d'un véritable engouement pour la culture du coton.

À Lifou, la récolte s'annonce sous les meilleurs auspices ; de tous côtés on prépare les terrains pour de nouvelles plantations.

M. N. Hagen, qui revient de cette île, nous disait qu'en novembre prochain, il y aurait à Lifou seulement, plus de 300 hectares de cotonniers.

Le coton produit sur le sol coralien des Loyalty est un des plus beaux qui se puisse voir ; la fibre en est blanche et nerveuse, et peut se comparer avec avantage aux plus appréciées des variétés égyptiennes.

(*La France australe*).

N. D. L. R. — Le coton est, avec le coprah et les trocas, un de ces produits qui pourraient avantageusement être importés de Nouméa en Indochine où nos usines cotonnières de Tonkin et nos huileries de Cochinchine sont outillées pour absorber beaucoup plus de matières premières que le pays n'en peut produire. Comme nous avons maintenant une ligne de navigation entre Haïphong-Saïgon et Nouméa, la question devient tout à fait intéressante. Nous avons d'ailleurs attiré très spécialement là-dessus l'attention de la maison Ballande, de Nouméa.

---

NOUVELLES-HÉBRIDES  
LA VIE ECONOMIQUE

Le coton

(*Les Annales coloniales*, 12 septembre 1924)

M. Hagen, négociant à Nouméa et propriétaire de l'une des plus belles plantations néo-hébridaises a installé à l'île Api, à la baie Ringdove, une usine pouvant traiter pendant la saison 700 à 800 tonnes de coton. Tout le matériel est en place.

C'est la première usine créée aux Nouvelles-Hébrides.

L'édification d'une autre usine à traiter le coton est également projetée à l'île Vata pour les Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides. Une partie du matériel est rendue à Vila et l'autre doit arriver prochainement.

Dans quelque temps, l'archipel néo-hébridais possédera deux usines à égrener le coton et sera en mesure d'exporter son coton égrené.

---

NOUVELLES-HÉBRIDES  
LA VIE ECONOMIQUE

Le coton

(*Bulletin du Commerce de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides*, 13 septembre 1924)

(*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1924)

Il y a quelques mois, nous avons relaté l'installation d'une usine de traitement de coton par M. N. Hagen, sur sa propriété à Ringdove, île Api. Depuis le 25 août, celle-ci fonctionne et les premières balles de coton traité ont été déjà expédiées.

Cette usine comporte 8 égreneuses qui fourniront un rendement de 150 tonnes de coton brut par mois. C'est M. V. Exbroyat qui l'a complètement mise au point.

Le coton d'Api, dénommé *Lamaru*, est connu et apprécié sur la place du Havre, où il obtient de belles cotation.

À Port-Vila, et depuis le 1<sup>er</sup> septembre, l'usine des Comptoirs français des N. H.\* fonctionne également sous la direction de M. Pouillet. Cette usine sera peu à peu agrandie pour avoir un rendement appréciable en coton.

Comme on le constate, les Nouvelles-Hébrides s'industrialisent, peu à peu. C'est d'un bon augure pour leur avenir économique.

---

Visite du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie aux Nouvelles-Hébrides  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 mai 1926)

Le *Dupleix* mouilla aux Maskelines et à la baie de Reingove. À cet endroit, le Gouverneur visita les plantations de M. Hagen et l'usine de coton, propriété de M. Fraser, anglais naturalisé français.

---

NOUVELLES-HÉBRIDES  
LA VIE ADMINISTRATIVE  
Commission consultative de colons français  
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1927)

Le haut commissaire français a créé auprès du président français dans l'archipel une Commission consultative du colon français qui a déjà fonctionné l'année dernière. Désirant administrer la population française des Nouvelles-Hébrides avec la coopération effective des colons français, M. le gouverneur Guyon, haut commissaire, a voulu donner à cette nouvelle institution un caractère démocratique, et il a décidé que les délégués des colons seront désignée par le vote de leurs compatriotes.

Tous les Néo-Hébridais qui se trouvaient en Nouvelle-Calédonie, le 18 mars dernier, se sont réunis à la mairie de Nouméa, sur la convocation de M. Caillard et sous la [présidence de M. Hagen désigné par acclamations de l'assemblée](#), dans le but de demander à l'Administration quelques légères modifications au projet au haut commissaire afin de mieux tenir compte des difficultés matérielles, des moyens de communication entre les îles et même entre les points d'une même île et aussi des conditions économiques des différentes îles.

L'assemblée a émis l'avis que le délégué des navigateurs soit désigné par les armateurs intéressés à la navigation et non par les navigateurs, terme trop vague ; à défaut d'inscription maritime, tout le monde étant plus ou moins marin et capitaine aux Nouvelles-Hébrides.

Elle a demandé quatre délégués pour les colonies, à raison d'un par circonscription administrative : Vaté, Epi, Santo et Mallicolo, au lieu de trois comme il est prévu ; et aussi quatre délégués suppléants pour suppléer les titulaires dans les cas, fréquents aux Hébrides, d'empêchements : maladie, absence, etc.

Elle a préconisé l'institution du vote par correspondance, concurremment avec le vote en personne aux bureaux de vote, ce qui est une sage disposition à prévoir en face de l'isolement des colons.

Enfin, comme de juste, l'assemblée a demandé la franchise des voyages des délégués des diverses circonscriptions à Port-Vila, et une juste indemnité journalière pour eux, tout comme pour les conseillers généraux de la Nouvelle-Calédonie.

---

## CONSTITUTION



Coll. Jacques Bobée

CIE COLONIALE DES ÉTABLISSEMENTS N. HAGEN (NOUVELLES-HÉBRIDES)  
S.A. au capital de 9.000.000 de fr.  
divisé en 80.000 actions catégorie "A"  
et 10.000 actions catégorie "B" de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement.

Avis d'autorisation inséré  
au Journal officiel du 24 janvier 1928

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Breuillaud, notaire à Paris

Siège social à Paris, 10, rue de Maubeuge

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
CATÉGORIE "A"  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : E. Picanon

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : Godion (?) :  
signature se retrouvant sur les titres Générale Franco-Hébridaise, Compagnie agricole et  
minière des Nouvelles Hébrides, Coloniale des Îles Banks  
P. Forville imprimeur de titres Paris-Rodez



Coll. Jacques Bobée  
CIE COLONIALE DES ÉTABLISSEMENTS N. HAGEN (NOUVELLES-HÉBRIDES)  
S.A. au capital de 9.000.000 de fr.  
divisé en 80.000 actions catégorie " A "  
et 10.000 actions catégorie " B " de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement.

Avis d'autorisation inséré  
au Journal officiel du 24 janvier 1928

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Breuillaud, notaire à Paris

Siège social à Paris, 10, rue de Maubeuge

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
CATÉGORIE " B "  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : E. Picanon

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : Godion (?)  
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE COLONIALE DES ÉTABLISSEMENTS N. HAGEN  
(NOUVELLES-HÉBRIDES)

S.A. au capital de 9.000.000 de fr.  
divisé en 80.000 actions catégorie " A "  
et 10.000 actions catégorie " B " de 100 fr. chacune

TITRES FRANÇAIS  
ABONNEMENT  
75 c

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Breuilleud, notaire à Paris

Siège social à Paris, 10, rue de Maubeuge

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : E. Picanon

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez



Coll. Jacques Bobée  
COMPAGNIE COLONIALE DES ÉTABLISSEMENTS N. HAGEN  
(NOUVELLES-HÉBRIDES)  
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR  
*Idem*, avec une signature différente à droite

#### ENTREPRISES DIVERSES

COMPAGNIE COLONIALE DES ÉTABLISSEMENTS N. HAGEN (NOUVELLES-HÉBRIDES)  
*(La Journée industrielle, 21 décembre 1927)*

Nouvellement constituée, cette société anonyme a pour objet, en tous pays et, plus particulièrement, dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, aux Banks et Torrès, toutes opérations agricoles, mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales, maritimes et minières.

Le siège social est à Paris, provisoirement, 20, rue Laffitte.

Le capital est de 9 millions représenté par 80.000 actions A et 10.000 actions B de 100 fr., toutes souscrites en numéraire. Il a été créé, en outre, 25.000 parts

bénéficiaires sur lesquelles 14.000 ont été allouées à M. Ch. Aupied <sup>1</sup>, à Paris, 92, avenue Mozart.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Picanon <sup>2</sup>, ancien gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, à Paris, 31, rue de la Pompe ; Nicolas Hagen, colon, aux Nouvelles-Hébrides ; Ch. Aupied, administrateur-délégué de la Société Française des Nouvelles-Hébrides et administrateur de la Compagnie Française Immobilière des Nouvelles-Hébrides ; Renault <sup>3</sup>, administrateur délégué de la Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, à Paris, 128, rue Lecourbe ; A. Joyer <sup>4</sup>, administrateur-délégué de la Compagnie générale franco-hébridaise, à Paris, 4, rue de la Planche ; Luc <sup>5</sup>, banquier, 4, rue Chauchat, à Paris ; Bachelet, banquier, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris ; et la Société E. Raoul Duval et Cie, au Havre, 7, place Carnot.

---

Cie Coloniale des Établissements N. Hagen  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 décembre 1927)

Capital 9 millions divisé en 90.000 actions de 100 fr. Apports : 14.000 parts bénéficiaires à M. Ch. Aupied. Siège social à Paris, 20, rue Laffitte. Conseil d'administration : MM. Ed. Picanon, N. Hagen, Ch. Aupied, Société E. Raoul-Duval et Cie, Const. [*sic* : *cdt*] Renault, A. Joyer, Luc, Bachelet. Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Breuilland, notaire à Paris. — *Gazette du Palais*, 18 déc. 1927.

---

PERSONNE  
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1928)

On a tenté de négocier, la semaine dernière, pendant trois au quatre jours, sur le marché hors cote, aux environs de 130 et de 300, les actions A et B de la Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen (Nouvelles-Hébrides).

Cette société est au capital de 9 millions de francs, en 80.000 coupures A de 100 fr. et 10.000 coupures B de 100 fr. Elle a été constituée le 8 décembre 1927, c'était donc aller un peu vite en besogne.

Les promoteurs de l'affaire, MM. Joyer et Aupied, que l'on avait négligé de prévenir, estimaient mauvaise, comme de juste, l'initiative des introducteurs. On chercha en vain parmi les intéressés quel était celui des souscripteurs qui s'efforçait de vendre sur le marché des titres à peine créés. Naturellement, la Société en nom collectif E. Raoul Duval et Cie, du Havre, protesta avec énergie et aussi le commandant Renault,

---

<sup>1</sup> Charles Émile Aupied (Mussidan, 1870-Paris, 1950) : agent de change près la Bourse de Bordeaux (1905-1912), administrateur délégué, puis président de la Société française des Nouvelles-Hébrides. Voir [encadré](#).

<sup>2</sup> Édouard Picanon (1854-1939), gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1902-1905), président de la délégation française à la commission franco-anglaise des Nouvelles-Hébrides (mai 1914), président de la Nouvelle Compagnie française de Kong (1923). Voir [encadré](#).

<sup>3</sup> Commandant (et non *Const.*) Augustin Paul Eugène Renault : né le 28 juin 1880 à Stenay (Meuse). Fils d'Auguste-Édouard Renault, 44 ans, marchand de fers, et de Marie Simon. Polytechnicien. Chargé de mission aux Nouvelles-Hébrides (1908-1910). Chevalier de la Légion d'honneur comme capitaine d'artillerie coloniale (1915), officier comme chef d'escadron au 3<sup>e</sup> R.A.C. Administrateur délégué de la Cie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, administrateur des Éts Hagen et de la Cie coloniale des îles Banks. Décédé le 28 juillet 1941.

<sup>4</sup> André Joyer : né le 18 août 1889 au Havre. Administrateur délégué de la Société d'études du Nord, administrateur de la Société agricole et minière des Nouvelles-Hébrides (1927)... Voir [encadré](#).

<sup>5</sup> Albert Luc : de la [Banque A. Luc & Cie](#), Paris.

administrateur délégué de la Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, de même que M. Bachelet, le coulissier bien connu.

Il fallut bien se rendre à l'évidence : ce n'était personne. A la suite de cette enquête, la valeur disparut d'ailleurs du hors cote, toute seule..., comme elle y était venue.

---

Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 février 1929)

L'assemblée générale du 20 février a approuvé le bilan du premier exercice social — d'une durée exceptionnelle de trois mois — ne comportant aucun compte de profits et pertes.

D'après le rapport administratif, l'ensemble des plantations du Domaine acquis au prix de 7 1/2 millions est estimé à 11.745.000 fr.

---

Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen  
(Nouvelles-Hébrides)  
(*La Journée industrielle*, 30 mars 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 20 février, a approuvé les comptes du premier exercice social clos le 31 mars 1928, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

Les actionnaires ont ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Vincent, Audouin et Henri Vereecken.

---

Les initiatives françaises aux Nouvelles-Hébrides  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 avril 1929)

[...] Les capitaux investis aux Nouvelles-Hébrides par les affaires françaises sont fort importants et augmentent rapidement. Aux 34 millions fournis par les entreprises calédoniennes (Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides, filiale de la Maison Ballande, 12 millions, Sté de Béchade, 12 millions, Maison Barrau, 10 millions) se sont joints depuis 1924 les fonds fournis par des Sociétés nouvelles (Cie française immobilière des Nouvelles-Hébrides, 4 millions, Cie cotonnière des Nouvelles-Hébrides 6 millions. Cie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides. 16 millions, Cie coloniale de Vaté. 10 millions ; Cie générale franco-hébridaise, 15 millions, Sté des Iles du Pacifique. 6 millions. [Cie coloniale des Établissements Hagen, 9 millions](#)), soit ensemble 66 millions. On évalue à 25 millions le capital des comptoirs commerciaux français ne dépendant pas des groupements qui précèdent, à 20 millions le matériel flottant appartenant à d'autres entreprises françaises, à 5 millions les immeubles administratifs français. Enfin, l'ensemble du domaine immobilier français (qui couvre 611.000 ha, dont 524.000 pour le domaine de la Sté française des Nouvelles-Hébrides, géré par la Cie française immobilière, et 87.000 ha, répartis entre colons individuels et sociétés de plantations) est estimé à environ 300 millions de francs en sus des investissements précédemment mentionnés.

Au total, le capital français placé aux Nouvelle Hébrides arrive très vraisemblablement au demi-milliard. D'autres affaires considérables sont d'ailleurs en train de se constituer, sous les plus brillants auspices. [...]

---

NOUVELLES-HÉBRIDES  
Recherches des traces du passage de La Pérouse à Vanikoro  
(*Les Annales coloniales*, 17 décembre 1929)

Notre confrère de Nouméa, le *Bulletin du commerce*, nous apprend que dans le courant du mois d'août, le *Koliboko*, petit vapeur des Établissements M. Hagen, des Nouvelles-Hébrides, se rendait à l'île Vanikoro. À bord se trouvaient notre concitoyen, M. N. Hagen, et M. Corbin de Mangoux.

Le *Koliboko*, qui avait mis à son mât le drapeau français, salua la terre et fut reçu aimablement par le résident britannique, M. Garvey. M. N. Hagen exposa le but de la visite du petit vapeur français : recherches des traces du passage du célèbre navigateur français La Pérouse qui fit naufrage à Vanikoro. De nombreuses investigations furent effectuées dans l'île, mais en pure perte. M. Garvey promit à M. Hagen qu'il continuerait, suivant ses indications.

Tout récemment, M. Garvey a télégraphié à M. N. Hagen : « Ai repéré mausolée à Lonambelli dans la baie. Rien ne reste maintenant de celui-ci, excepté un amas de pierres. »

Cette trouvaille fixe un point historique : Bougainville, dans son voyage autour du monde, relate qu'il s'est arrêté à Vanikoro pour rechercher ce mausolée qui était indiqué sur d'anciennes cartes, mais ne trouva rien et pensa que celui-ci avait été construit sur une pointe de récifs et détruit par la fureur des vagues.

Au contraire, c'est sur la terre ferme qu'il fut élevé.

Il était intéressant de souligner ce fait historique.

---

Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 mai 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 29 courant, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1929 faisant ressortir, après 322.883 fr. 10 d'amortissements divers, un solde débiteur de 585.922 fr. 33.

Le rapport du conseil indique que cette perte provient de la mauvaise récolte enregistrée dans tout l'archipel des Nouvelles-Hébrides, de la baisse générale des cours des produits coloniaux et de la concurrence de certaines grosses entreprises des Nouvelles-Hébrides, qui, à l'heure actuelle, par suite des événements, ont dû s'imposer d'énormes restrictions et diminuer leur champ d'activité dans l'archipel.

En présence d'une telle situation, la Société sera vraisemblablement amenée, a dit le conseil, à augmenter le capital social d'environ 5 millions de francs. Cette opération lui permettrait de porter son chiffre d'affaires actuel de 9 à 16 millions environ. Au surplus, le rapport du conseil signale que le chiffre d'affaires de la société s'est élevé, pour l'exercice écoulé, à 9.102.539 francs, alors que le chiffre d'affaires total pour tout l'archipel était de 80 millions environ.

Enfin, aux termes du rapport, les propriétés et plantations, inscrites au bilan pour 4.163.586 fr. 49, représenteraient une valeur de 7.026.330 francs et le cheptel vif, porté au bilan pour 471.180 francs, ressortirait en vérité à plus de 800.000 francs.

Un actionnaire ayant demandé pour quelles raisons il existait une telle différence entre les chiffres du bilan et ceux fournis par le rapport du conseil, le président lui a répondu que cette différence provenait du fait que le conseil n'avait pas jugé prudent de réévaluer le bilan dans la période actuelle.

Un autre actionnaire a demandé pourquoi les titres figuraient toujours aux hors-cote, Le président a indiqué que la cotation officielle avait été demandée au mois d'octobre 1928. Mais, en janvier 1929, Il a été répondu que le ministre des Finances ne jugeait pas à propos d'introduire les titres de la société. Comme, au surplus, un seul bilan a été fourni par la société, alors qu'il en faut deux au minimum, la question se trouve momentanément ajournée.

---

Transfert de siège  
(*Les Annales coloniales*, 10 mars 1931)

Cie Coloniale des Établissements N. Hagen. Siège transféré du 10, rue de Maubeuge au 11 *bis*, rue Scribe, à Paris.

Cie Coloniale des îles Banks. Siège transféré du 10, rue de Maubeuge au 11 *bis*, rue Scribe, à Paris.

---

Résultats d'exercice  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juillet 1931)

Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen. — Perte du même ordre que celle de l'exercice précédent, 585.922 fr., après 322.843 fr. d'amortissements.

---

Projet de liaison maritime Nouvelle-Calédonie-Wallis  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 novembre 1931)

Les îles Wallis, sur lesquelles flotte le drapeau national, situées à environ 4 jours des Fidji, étaient devenues une véritable dépendance de cette colonie anglaise, en raison de son éloignement de toute-colonie française. Par crainte d'une maladie des cocotiers sévissant aux îles Wallis, les Fidji arrêtaient tout trafic maritime, laissant les îles françaises sans ravitaillement.

Il est étudié actuellement un projet de liaison de ces îles avec la Nouvelle-Calédonie et c'est dans cette intention que partira vendredi le vapeur « Loyalty » pour les îles Wallis avec M. N. Hagen.

La durée du voyage aller et retour sera d'environ 21 jours.

*Le Bulletin de la Chambre de commerce, des Nouvelles-Hébrides et de la Nouvelle-Calédonie.*

---

Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen  
Société anonyme au capital de 9.000.000 francs  
Siège social : 11 *bis*, rue Scribe, Paris (9<sup>e</sup>)  
(*Archives commerciales de la France*, 9 mars 1932)

Aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 1932, le conseil d'administration de ladite société a décidé :

1 Le retrait d'administrateur délégué par lui conféré à M. Nicolas HAGEN, administrateur, en date du 8 décembre 1927, ainsi que des fonctions de directeur technique.

2° De retirer à M. Nicolas HAGEN toutes les signatures pouvant engager la Compagnie coloniale des ÉTABLISSEMENTS N. HAGEN même conjointement, sous la seule réserve des dispositions de l'article 41 des statuts.

3° De retirer à M<sup>lle</sup> ÉCOROHON le pouvoir et la signature conjointe qui lui ont été accordés par décision du conseil d'administration, en date du 6 janvier 1932.

4° De donner à M. Vincent KERNIN, les pouvoirs avec facultés de substituer, et de s'adjoindre en tout ou partie, sous condition d'en aviser le conseil.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette délibération a été déposé le . 5 mars 1932 à chacun des greffes du tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de Paix du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Pour extraits et mention :

Le conseil d'administration.

---

Le coton aux Nouvelles-Hébrides  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 octobre 1932)

[...] Ile Api. — Tous les colons de cette île, sans exception, ont fait et font du coton calédonien, depuis les Naturel frères à la Baie Diamant, ainsi que dans les propriétés qu'ils ont achetées à l'Anglais Roxburgh, lequel faisait également du coton à Némouka et Voambi, Lançon à la Baie Nelson. Germain à Révolian, la Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen de Fereland jusqu'à Lumuru et la Société Oue-La-Wa.

À un moment, Api produisait annuellement 500 tonnes de coton brut. Actuellement, ce chiffre est descendu à 300 tonnes, toujours pour les mêmes raisons : arrêt des extensions et mévente du produit. [...]

Usinage

Le coton en provenance de l'archipel néo-hébridais est traité dans trois usines installées :

à Port-Vila (île Vaté) appartenant aux Établissements Ballande ; à Ringdove (baie de la Colombe, île Api) appartenant à la Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen ;

à Nordsup (île Mallicolo) appartenant à la Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides.

Ces trois usines sont munies d'égreneuses à rouleaux, spéciales pour la préparation du coton longue-soie ; elles sont prévues pour le traitement d'une production annuelle de 5.000 tonnes.

Le produit ainsi préparé est acheminé sur le marché du Havre où il est reconnu en général, comme coton de belle classe, blanc, soie longue, forte et résistante, atteignant en période normale des prix intéressants.

Jusqu'à présent, les graines ont été réalisées sur place pour être en majeure partie expédiées en Angleterre.

BARATEAU,

secrétaire général de la Société française des Nouvelles-Hébrides

Extrait du « Néo-Hébridais »

---

Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen  
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 novembre 1932)

L'assemblée ordinaire du 17 novembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1931, accusant une perte de 1.764.362 francs, formant avec la perte antérieure de 3.723.131 francs une perte totale de 5.487.493 francs.

Le produit brut d'exploitation a atteint 1 million 773.730 francs.

Une assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. En effet, d'après une situation établie au 31 mars dernier, la perte d'exploitation s'élevait à 6 millions 979.664 francs. Un cyclone ayant détruit une partie des plantations, de nouvelles pertes importantes en ont résulté et, déduction faite d'une première indemnité de 131.000 francs versée par le gouvernement, le déficit total s'établit à 8.828.000 francs pour un capital de 9 millions de francs.

---

Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen  
(Nouvelles-Hébrides)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1936)

L'assemblée du 15 juin aura à statuer sur la clôture des opérations de liquidation. Le passif s'étant révélé très notablement supérieur à l'actif, les créanciers ordinaires peuvent envisager une répartition de. 5 à 6 %. Quant au capital de 9 millions, il est entièrement perdu.

---

SERVICE NOUVELLE-CALEDONIE-AUSTRALIE  
(*Les Annales coloniales*, novembre 1937)

Le vapeur *Néo-Hébridais*, acheté à la Société du Tour de Côtes, par la Cie Hagen, assure tous les 28 jours le service Nouméa-Newcastle-Sydney-Nouméa, aller et retour, en 17 jours.

---

NOUVELLE-CALÉDONIE  
Société minière et maritime Hagen  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> septembre 1936)

Cette société à responsabilité limitée a été récemment constituée rue Turbigo à Nouméa, au capital de 25.000 fr. par MM. Gaudriault (22.500 fr.) et Hagen, gérant.

---

AEC 1951 :  
Sté maritime et minière Hagen, Nouméa.

---